



1

AVIS DE COURSE

Prescription de la FFVoile:

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

GRAND HUIT Trophée Guy Chazelas

Société des Régates de Vannes (AO)

Grade 5 A

Samedi 07 septembre 2024

Arradon

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- les règlements fédéraux.
- Les règles d'équipement des voiliers.

Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par la voix ou par VHF.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles en version électronique après **18h00 le samedi 31 aout à l'adresse suivante srvannes.fr**

3 COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse srvannes.fr

[DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes : **Dériveurs, Guépards, Traditionnels, Catamarans, Multi 2000, Osiris, Windsurfs et Wingfoil.**

Documents exigibles à l'inscription:

4.1

- Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant. "
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile:
 - La licence Club FFVoile mention «compétition» valideou
 - La licence Club FFVoile mention «adhésion» ou «pratiquant» accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

Pour le bateau:

- Le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à srv.inscription@gmail.com jusqu'au vendredi 06 septembre 23h30.

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

Si l'épreuve devait être annulée pour autre motif que les conditions météo, les inscriptions seront intégralement remboursées sur simple demande accompagnée d'un RIB.

5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants:

Classe	Droits d'inscription
Toutes classes par bateau	40 euros
Catamarans Solo Dériveurs Solo	30 euros
Planches / Wings	30 euros
	Remise de 10 € sur toute inscription reçue avant le 31 Août à minuit. Remise de 10% pour les licenciés ou adhérents SRV

NB: les droits d'inscription sont à régler préférentiellement par virement, les coordonnées bancaires seront sur le bulletin d'inscription,

Au club house de Conleau, (21 allée des frères Cadoret Vannes)

le vendredi 06 septembre à partir de 18h une permanence suivi d'un pot des équipages et grillades offerts pour les coureurs et 10 euros pour les accompagnants.

Le vendredi 06 septembre à 19 h Briefing.

Le dimanche 07 septembre après la remise des prix: Diner des équipages sur inscription et à régler 20 euros par personne.

6 PUBLICITE

[DP][NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

il n'y a pas de confirmation d'inscription, les éventuelles modifications au bulletin d'inscription seront à envoyer par mail srv.inscription@gmail.com avant le 06 septembre 2024

Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve:

Chaque bateau doit pouvoir présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide,

Des contrôles de jauge et d'équipement pourront être faits à l'arrivée,

Les équipages devront avoir un moyen de communication à bord VHF fortement recommandée,

Le bout de remorquage est obligatoire,

Jours de course:

Date	Toutes les classes
07/09/24	Course

Nombre de courses:

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
TOUTES	1	1	1

L'heure du **signal d'avertissement** de la première course est prévue à **10 h devant ARRADON**.
Aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h**

9 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Tous les compétiteurs doivent porter en permanence un gilet de flottabilité homologué, les éléments obligatoires de sécurité doivent être à bord.

10 LIEU : Départ devant Arradon puis tour de l'île d'Arz suivi par un tour de l'île aux moines (Ou inversement)

11 LES PARCOURS

Il s'agit d'un tour de l'île d'Arz suivi d'un tour de l'île aux moines (ou inversement) en respectant toutefois quelques marques de Chenal.

Départ et Arrivée devant Arradon.

Les différents parcours seront définis dans les IC. Le parcours du jour sera choisi par le Comité de course en fonction des conditions météorologiques.

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 CLASSEMENTS

Un classement Dériveurs en temps compensé
Un classement Dériveurs Skiffs en temps compensé
Un classement Dériveurs traditionnels temps réel
Un classement Guépards en temps réel
Un classement Catamarans en temps compensé
Un classement Osiris en temps compensé
Un classement Multi 2000 en temps compensé
Un classement Wingfoil en temps réel
Un classement Race board en temps réel
Un classement Windsurf en temps réel

Le premier bateau en temps réel recevra pour un an le trophée Guy Chazelas.

En outre toute classe de plus de 10 bateaux identiques aura un classement par extraction.

Le système de classement est le suivant:

Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

Le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par **le pavillon SRVannes**

[DP][NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15 m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

16 PLACE AU PORT

Sans objet.

17 PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence:

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 ETABLISSEMENT DES RISQUES

la RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit: Au premier de chaque classe si 5 bateaux dans la classe.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter mail: srv.inscription@gmail.com

Claudine Galley 06.19.99.59.76

Christine Morvan 06.80.63.77.05